



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER DMU17 MASCULIN

La saison commence par une phase de brassage du 21/09/2024 au 20/10/24.

Les équipes U17 Masculines sont engagées en début de saison en DMU17 par leurs clubs selon les disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des demandes.

A l'issue de ce Brassage la commission sportive du Comité du Nord formera des poules DMU17-P2 ou DMU17-2-P2 ou DMU17-36P3 en fonction des résultats et en intégrant les descentes de la ligue des hauts de France, afin de débiter le championnat le 9 novembre 2024.

Le championnat se déroule en 2 phases.

En cas de journée remise pour cause d'intempéries, les dates de rattrapage sont fixées au :

- 21 & 22 décembre 2024
- 22 & 23 février 2025
- 19 & 20 avril 2025

Toutes les rencontres, éventuellement prévues à ces dates, devront être programmées à une autre date. Aucune rencontre ne peut être programmée après la dernière journée de championnat.

Les règles de participation au championnat sont rappelées en annexe de ce règlement.

ARTICLE 1 – 1^{ère} PHASE

Les équipes de la DMU17-P2, DMU17-2-P2 et de la DMU17-3-P2 sont réparties en poules de 4 équipes disputant des rencontres en aller-retour entre le 09/11/2024 et le 15/12/2024.

7 poules pour les DMU17-P2, 9 poules pour les DMU17-2-P2 et 13 poules pour les DMU17-3-P2.

A l'issue de cette phase :

- Les équipes classées 4^{èmes} de DMU17-P2 descendent en DMU17-2-P3.
- Les équipes classées 4^{èmes} de DMU17-2-P2 descendent en DMU17-3-P3.
- Les équipes classées 1^{ères} de DMU17-2-P2 accèdent en DMU17-1-P3.
- Les équipes classées 1^{ères} de DMU17-3-P2 et les 4 meilleurs 2^{èmes} suivant "le quotient FIBA sur la totalité des matchs de la 1^{ère} phase (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)" accèdent en DMU17-2-P3.

- Les équipes non concernées par les points précédents sont maintenues dans leur division pour la 2^{ème} phase.



Plus haut, Plus fort, Plus sport !

ARTICLE 2 – 2^{ème} PHASE

La 2^{ème} phase se dispute en rencontres aller-retour entre le 18/01/2025 et le 04/05/2025 et est répartie de cette façon :

- **5 poules de 6 équipes en DMU17-P3** composées par les équipes restantes de DMU17-P2 et des équipes montantes de DMU17-2-P2.
- **7 poules de 6 équipes en DMU17-2-P3** composées par les équipes restantes de DMU17-2-P2, les équipes montantes de DMU17-3-P2 et les équipes descendantes de DMU17-P2.
- **8 poules de 6 équipes en DMU17-3-P3** composées par les équipes restantes de DMU17-3-P2 et des équipes descendantes de DMU17-2-P2.

ARTICLE 3 – PHASE FINALE

Aucune dérogation n'est possible pour ces phases finales, le jour et l'horaire sont fixés par la Commission Sportive Départementale Jeunes.

Pour les DMU17-P3 :

Les équipes classées 1^{ères} des poules A, B, C, D et E et les 3 meilleures équipes classée 2^{ème} sont qualifiées pour la phase finale.

Les 1^{ers} sont classés de 1 à 5 suivant "le quotient FIBA sur la totalité des matchs de la 2^{ème} phase (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

Les 3 meilleurs 2^{èmes} sont classés suivant "le quotient FIBA sur la totalité des matchs de la 2^{ème} phase (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

¼ finales secs	A) 1 contre 8 B) 2 contre 7 C) 3 contre 6 D) 4 contre 5
----------------	--

½ finales sèches	Vainqueur A – Vainqueur D* Vainqueur B – Vainqueur C*
------------------	--

*l'équipe la mieux classée au quotient FIBA aura l'avantage du terrain.

Dates des phases finales :

¼ finales : 17 ou 18 mai 2025

½ finales : 24 ou 25 mai 2025

Les vainqueurs des ½ finales se rencontreront lors d'une finale qui aura lieu le week-end des 7 et 8 juin 2025.



Plus haut, Plus fort, Plus sport !

Commission Sportive Jeunes

Pour les DMU17-2-P3 :

Les équipes classées 1^{ères} des poules A, B, C, D, E, F et G et la meilleure équipe classée 2^{èmes} sont qualifiées pour la phase finale.

Les 1^{ers} sont classés de 1 à 7 suivant "le quotient FIBA sur la totalité des matchs de la 2^{ème} phase (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

La meilleure 2^{ème} est classée 8 suivant "le quotient FIBA sur la totalité des matchs de la 2^{ème} phase (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

¼ finales secs

A) 1 contre 8 B) 2 contre 7
C) 3 contre 6 D) 4 contre 5

½ finales sèches

Vainqueur A – Vainqueur D*
Vainqueur B – Vainqueur C*

*l'équipe la mieux classée au quotient FIBA aura l'avantage du terrain

Dates des phases finales :

¼ finales : 17 ou 18 mai 2025

½ finales : 24 ou 25 mai 2025

Les vainqueurs des ½ finales se rencontreront lors d'une finale qui aura lieu le week-end des 7 et 8 juin 2025.

Pour les DMU17-3-P3 :

Les équipes classées 1^{ères} des poules A, B, C, D, E, F, G, et H sont qualifiées pour la phase finale.

Les 1^{ers} sont classés de 1 à 8 suivant "le quotient FIBA sur la totalité des matchs de la 2^{ème} phase (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

¼ finales secs

A) 1 contre 8 B) 2 contre 7
C) 3 contre 6 D) 4 contre 5

½ finales sèches

Vainqueur A – Vainqueur D*
Vainqueur B – Vainqueur C*

*l'équipe la mieux classée au quotient FIBA aura l'avantage du terrain

Dates des phases finales :

¼ finales secs : 17 ou 18 mai 2025

½ finales sèches : 24 ou 25 mai 2025

Les vainqueurs des ½ finales se rencontreront lors d'une finale qui aura lieu le week-end des 7 et 8 juin 2025.



Plus haut, Plus fort, Plus sport !

Commission Sportive Jeunes

A) CONDITIONS DE QUALIFICATION

Pour les rencontres en aller-retour :

Une équipe est vainqueur d'une 1/2 finale ou d'un match de barrage lorsqu'elle obtient le meilleur score total sur l'ensemble des deux rencontres, aller et retour. Il ne peut donc pas y avoir de prolongations lors du match aller mais il peut y en avoir sur le match retour, même si le score n'est pas nul à la fin de celui-ci.

Exemple 1 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 70 – 70 => pas de prolongations.
Match retour, Equipe B – Equipe A => 75 – 72 => Equipe B qualifiée.

Exemple 2 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 72 – 74
Match retour, Equipe B – Equipe A => 85 – 87 => Prolongation
Fin de prolongation : 92 – 92 => Equipe B qualifiée.

Pour les rencontres sèches :

Une équipe est vainqueur d'un 1/8^{ème} de finale, d'un 1/4 de finale ou d'une 1/2 finale lorsqu'elle remporte son match sec. En cas de match nul à la fin du temps règlementaire il y aura une ou plusieurs prolongations.

B) CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX PHASES FINALES

- a) Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée avant le début de saison, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat d'un NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* sur la totalité du championnat (hors brassage).
- b) Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée en cours de saison, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat de NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* jouées à partir de sa date de qualification (hors brassage).

* « environ les 2/3 des rencontres » :

Pour une saison avec 20 rencontres jouées, cela équivaut à 13 rencontres jouées.

Pour une saison avec 18 rencontres jouées, cela équivaut à 12 rencontres jouées.

Pour une saison avec 16 rencontres jouées, cela équivaut à 10 rencontres jouées.

Pour une saison avec 14 rencontres jouées, cela équivaut à 9 rencontres jouées.

Pour le point b), la Commission Départementale Jeunes calculera, selon la date de qualification, le nombre de rencontres qu'une joueuse qualifiée en cours de saison doit avoir joué pour participer à la phase finale.

Les règles a) et b) s'appliquent également aux cadettes surclassées et aux minimes surclassées.

Exemples : - une cadette qui aurait joué au moins une rencontre en SENIORS, ne pourrait participer aux phases finales DFU18 que si elle a joué environ 2/3 des rencontres.

- une minime qui aurait participé à au moins une rencontre en U18 de niveau supérieur, ne pourrait participer aux phases finales DFU18 que si elle a joué environ 2/3 des rencontres.

Le nombre de participations peut être connu dans l'édition FBI, module Edition, gestion des éditions, choisir module : compétitions et édition : liste brûlage. Une colonne « nombre participation » est présente. En cas de doute n'hésitez pas à contacter la Commission Sportive Départementales Jeunes.



Plus haut, Plus fort, Plus sport !

Commission Sportive Jeunes

C) TITRE DE CHAMPION DEPARTEMENTAL

Le titre de champion départemental DMU17-1 est attribué au vainqueur de la finale départementale D1.
Le titre de champion départemental DMU17-2 est attribué au vainqueur de la finale départementale D2.
Le titre de champion départemental DMU17-3 est attribué au vainqueur de la finale départementale D3.

ARTICLE 4 – 3^{ème} PHASE

A l'issue de la 3^{ème} phase, les équipes non qualifiées pour les phases finales participeront à une 4^{ème} Phase sur engagement.

La date limite d'engagement est fixé au 20/04/2025.

La 4^{ème} phase se dispute en rencontres aller simple entre le 17/05/2025 et le 01/06/2025.

ANNEXES

	Règles de participation DMU17		
	<u>REGLES DE PARTICIPATION</u>	Nombre de joueurs autorisés	Domicile
Extérieur			5 minimum / 10 maximum
Types de licences autorisées (Nb maximum)		1C, 2C ou T	5 maximum
		ASP	0
		0C ou 0CASTCTC	Sans limite
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)		Blanc	Sans limite
		Vert	Sans limite
		Jaune (JH ou JN)	Sans limite
		Orange (OH ou ON)	Sans limite
<u>HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u>		Dimanche à 10h30	
<u>TEMPS DE JEU</u>	4 x 10 mn avec arrêt – prolongations : 5 mn (autant de fois que nécessaire) Intervalles : 2min entre le 1 ^{er} et 2 ^{ème} QT et entre le 3 ^{ème} et 4 ^{ème} QT Mi-temps de 10min entre le 2 ^{ème} et 3 ^{ème} QT		